



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024, 18H45**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18H45.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 27 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMÉZ, Maire en exercice.

Présents : Mesdames Sophie BEUSCART, Isabelle DEVALCKENAERE, Marie-Josèphe DUPREZ, Corinne RENSY et Jacqueline RICHIR.

Messieurs Gilbert MARTINET, Antoine OGER, Olivier TURPIN, Nicolas ROYER et Gérard WITKOWSKI.

Absents excusés : Mesdames Caroline FEBVIN, Emeline MOUDART. Messieurs Cédric POULLAIN et Etienne WRONA.

Procuration(s) : Emeline MOUDART à Gilbert MARTINET, Cédric POULLAIN à Nicolas ROYER, Caroline FEBVIN à Philippe DRUMÉZ et Etienne WRONA à Gérard WITKOWSKI.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 a été transmis avec la convocation. Il demande aux membres du Conseil si ce document ne fait l'objet d'aucune question ou objection.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune objection et il est approuvé, à l'unanimité, par les membres de l'Assemblée.

Aide au BAFA, modification de la délibération en raison de l'évolution législative

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2021, par laquelle le conseil municipal se prononçait en faveur d'une aide au BAFA d'un montant de 200 € pour les jeunes cambrinois, âgés de 17 à 19 ans.

Il ajoute que le décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022 abaisse l'âge d'entrée en formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur à 16 ans et qu'il convient donc de modifier les conditions d'attribution de ce « coup de pouce » financier aux cambrinois dès 16 ans.

Monsieur le Maire propose que soient fixées les conditions d'attribution suivantes :

- Résider à CAMBRIN,
- Être âgé de 16 à 19 ans,
- Fournir une attestation d'inscription au centre de formation de leur choix,
- Obtenir l'accord écrit des parents pour les mineurs,
- Réaliser un acte citoyen de 24 heures (soit 3 jours) au sein du service animation de la commune et s'engager à travailler au sein du service animation de CAMBRIN pour 2 années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, la modification des conditions d'attribution de l'aide communale au BAFA est approuvée par les membres du conseil municipal.



Demande d'adhésion au Relais Petite Enfance (RPE) de la CABBALR

Monsieur le Maire explique que la commune de Cambrin adhère actuellement au Relais Petite Enfance du Bas-Pays. Le RPE offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles destiné aux assistantes maternelles. Par ces rencontres les enfants se sociabilisent et apprennent à évoluer au sein d'un groupe, des ateliers sont organisés en salle de associations.

Monsieur le Maire ajoute que, dans un souci de cohérence territoriale et afin d'éviter aux dépenses de personnel du RPE de trop peser sur les finances de la commune de Richebourg, le RPE du Bas-Pays souhaite fusionner avec le RPE de la CABBALR. Ce dernier reprendrait alors les activités ainsi que le personnel. Afin de maintenir ce service à Cambrin, il est nécessaire de demander l'adhésion au RPE de la CABBALR Monsieur le Maire sollicite un vote.

Madame Corinne RENSY précise que le relais d'assistantes maternelles intervient environ une semaine sur 3 pendant les périodes scolaires et que le coût pour la commune, actuellement 1,18 €/habitant passerait à 1,20 €/habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du conseil municipal sollicitent l'adhésion de la commune de CAMBRIN au Relais Petite Enfance de la CABBALR

Loi APER, délibération relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables après concertation du public

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune.

Conformément à la délibération prise par le conseil en date du 11 décembre dernier, les ZAEnR proposées sont les suivantes :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux, à savoir la mairie et la salle des fêtes, l'ensemble du site scolaire et la maison des enfants, les services techniques communaux, la salle des sports et la salle des associations

Les modalités de concertation proposées étaient les suivantes :

- Distribution toutes boîtes d'un plan accompagné d'une note explicative et d'un coupon réponse,
- Date limite des réponses fixée à 3 semaines (soit le 22 février 2024).

Monsieur le Maire énonce les résultats de la concertation, à savoir :

- 588 notes explicatives distribuées

28 réponses obtenues dont :

- 28 favorables
- 0 défavorables

Les observations suivantes ont été relevées :

- 6 personnes soucieuses de l'aspect esthétique concernant la mairie/salle des fêtes,
- 4 personnes soucieuses de l'aspect esthétique concernant le site scolaire,
- 5 personnes soucieuses de l'aspect esthétique concernant la salle de associations.



Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prendre la position suivante :
Etant entendu que la définition de ces zones n'engage en rien la commune en termes de travaux futurs mais qu'elle permettra simplement de faciliter les demandes de subventions dans l'hypothèse où ce type de travaux serait réalisé, et au vu de l'absence d'avis défavorable, il convient de maintenir les zones d'accélération d'énergie renouvelable telles qu'elles ont été définies dans la délibération du 11 décembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du conseil municipal confirment les ZAEnR fixées par délibération du 11 décembre 2023.

Participation au réseau de lecture publique de la CABBALR

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, par délibération en date du 26 septembre 2023, la CABBALR a signé le contrat de territoire Lecture avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Hauts de France et le Département du Pas-de-Calais pour la période 2024/2026. Dans ce contrat, la CABBALR s'engage à accompagner la coopération et la coordination des bibliothèques des 100 communes de son territoire. Le développement d'un outil commun vise à soutenir la montée en qualité de l'offre existante.

Monsieur le Maire ajoute que les communes adhérentes, de leurs côtés, s'engagent à offrir un accès gratuit de leur bibliothèque et à participer au travail, entre bibliothèques partenaires, autour de projets communs. Cette participation permettra à la commune d'obtenir des subventions (en fonctionnement et en investissement).

Monsieur le Maire précise que l'adhésion à la bibliothèque de Cambrin est d'ores et déjà gratuite et propose de participer au réseau de lecture publique de la communauté d'agglomération.

Monsieur Nicolas ROYER demande si cette participation engendrera un coût pour la commune.

Madame Corinne RENSY précise qu'il y aura un léger coût lié à la maintenance informatique de l'outil commun, mais que la commune bénéficiera de davantage de subventions que les sommes dépensées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du conseil municipal approuvent la participation de la commune au réseau de lecture publique.

Colonie de vacances pour les adolescents, détermination des tarifs et autorisation de signature de la charte colo 2024/2025 avec la CAF du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée délibérante que la commune souhaite renouveler l'offre d'une colonie de vacances pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans en juillet 2024. Il ajoute que, cette année, il est proposé aux ados de partir à Port Leucate durant 14 jours (du 18 au 31 juillet 2024) et qu'il revient aux membres du conseil municipal de fixer le tarif des participations des familles.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

QF	Participation famille
Inf à 450 €	185 €
Entre 451 € et 617 €	197 €
Entre 618 € et 1 300 €	215 €
Supérieur à 1 301 €	310 €
Non cambrinois	1 100 €



Monsieur le maire précise que, lors des inscriptions, priorité sera donnée aux enfants qui n'ont pas encore pu bénéficier de ce dispositif. Les parents qui le souhaitent auront la possibilité d'étaler le règlement sur 3 mois (avril, mai et juin).

Madame Corinne RENSY précise que des flyers seront distribués directement dans les boîtes aux lettres des adolescents entrant dans la tranche d'âge concernée.

Afin de bénéficier du soutien financier de la CAF du Pas-de-Calais, Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation du conseil de signer la charte colo 2024/2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du conseil municipal approuvent les tarifs proposés et autorisent leur Maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment la charte colo 2024/2025 avec la CAF du Pas-de-Calais.

Aménagement d'un plateau sports et loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la dernière séance, lors de laquelle le conseil municipal approuvait le principe d'aménagement d'un plateau sports et loisirs selon l'esquisse du projet présentée. Il informe qu'afin de mener à bien ce projet, la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet TESSON et ajoute qu'un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) a été disposé sur la table de chaque conseiller présent.

Madame Emilie TIRACHE, secrétaire générale, présente le PPI qui laisse apparaître un montant prévisionnel des dépenses de 1 312 345,20 € et un montant de subventions espéré de 968 191,54 € (soit 73,78% du montant total HT de la dépense). Madame TIRACHE précise qu'une forte incertitude pèse quant à l'obtention des fonds européens, ce qui porterait le montant des subventions à 705 722,50 € (soit 53,78 % du montant total HT de la dépense).

Monsieur Gérard WITKOWSKI demande si, dans l'hypothèse où les fonds européens ne seraient pas obtenus, la commune devrait souscrire un emprunt. Madame TIRACHE répond que non, elle ajoute qu'elle présentera tout à l'heure le compte administratif qui laisse apparaître un excédent en section d'investissement de plus 1 million d'euros.

Monsieur le Maire indique qu'il est également nécessaire de solliciter des subventions supplémentaires :

- Amendes de police : L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire pour participer aux actions menées en termes de sécurité routière (chemins piétonniers).

- Demande de subvention « Equipements sportifs » auprès du Département du Pas-de-Calais (Aides départementales, volet sport).

Il demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver ces deux demandes de subvention et sollicite un vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PPI présenté et les deux demandes de subventions supplémentaires.



Approbation des comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est désormais nécessaire d'approuver, par délibération, les comptes de gestions établis par le comptable public. Il s'agit de vérifier la concordance entre les résultats du compte de gestion et ceux du compte administratif.

Il présente les résultats de l'année 2023 :

Pour la commune

Fonctionnement

Dépenses : 879 583,59 €

Recettes : 1 015 109,82 €

Résultat de l'exercice : 135 526,23 €

Investissement

Dépenses : 113 165,60 €

Recettes : 259 533,00 €

Résultat de l'exercice : 146 367,40 €

Pour le budget annexe « Estaminet »

Fonctionnement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 26 466,42 €

Résultat de l'exercice : 26 466,42 €

Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 16 361,88 €

Résultat de l'exercice : 16 361,88 €

Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité des voix.

Approbation des comptes administratifs 2023

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame TIRACHE afin qu'elle présente les comptes administratifs, de la commune et du budget annexe « Estaminet ».

L'Assemblée délibérante constate que les résultats sont en tous points identiques aux comptes de gestion établis par le comptable public.

Monsieur le Maire remet la présidence de séance à sa première adjointe, Isabelle DEVALCKENAERE, et quitte la salle des mariages.

Madame DEVALCKENAERE demande à l'Assemblée s'il y a des questions quant aux informations et chiffres présentés précédemment.

Aucune question.

Madame la première adjointe sollicite un vote concernant l'approbation des comptes administratifs 2023 pour le budget principal et le budget annexe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, les comptes administratifs 2023 sont approuvés par les membres du conseil municipal.

Madame DEVALCKENAERE demande qu'on fasse entrer Monsieur le Maire, lui annonce l'approbation des comptes de gestion 2023 et lui remet la présidence de séance.



Affectation des résultats 2023 aux budgets 2024

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 304 099,57 €. Il propose de l'affecter comme suit :

- 200 000 € au compte 1068 (en recettes d'investissement),
- 104 099,57 € au chapitre 002 (en excédents de fonctionnement reportés au budget primitif 2023).

Monsieur le Maire annonce également que le budget annexe « Estaminet Au pain d'Alouette » laisse apparaître un déficit d'investissement d'un montant de 72 040,16 € qu'il propose de reporter en dépenses d'investissement et un excédent de fonctionnement de 26 466,42 € qu'il suggère d'affecter à l'article 1068, à savoir en excédents de fonctionnement capitalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe 2023 aux budgets primitifs 2024 comme proposé par son Maire et à l'unanimité des voix.

Approbation des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire indique que les budgets primitifs ont été préparés par les services administratifs. Il précise que, comme l'an dernier, depuis l'adoption de la nomenclature M57, il convient également d'autoriser la fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, d'autoriser les mouvements de crédits d'un chapitre à un autre. Cette autorisation permettra de limiter les décisions budgétaires modificatives.

Madame TIRACHE présente, dans un premier temps et au chapitre, le budget primitif communal 2024.

Budget primitif 2024

Recettes de fonctionnement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	002	Résultat d'exploitation reporté	168 573,34 €		104 099,57 €
CHAPITRE	013	Atténuations de charges	25 000,00 €	16 942,47 €	25 000,00 €
CHAPITRE	78	Provisions pour risques et charges	- €	- €	187,45 €
CHAPITRE	70	Produits des services, du domaines et ventes diverses	59 760,00 €	49 974,50 €	56 210,00 €
CHAPITRE	73	Impôts et Taxes	458 917,00 €	499 469,40 €	467 934,00 €
CHAPITRE	731	Impositions directes	277 160,00 €	312 224,47 €	313 745,00 €
CHAPITRE	74	Dotations et participations	101 025,00 €	108 616,47 €	105 007,00 €
CHAPITRE	75	Autres charges de gestion courante	14 698,00 €	17 469,02 €	115 420,92 €
CHAPITRE	77	Produits spécifiques	50,00 €	527,13 €	50,00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement			1 105 183,34 €	1 005 223,46 €	1 187 653,94 €

Budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	011	Charges à caractère général	376 073,02 €	258 634,75 €	397 300,00 €
CHAPITRE	012	Charges de personnel et frais assimilés	607 200,00 €	477 999,64 €	592 300,00 €
CHAPITRE	65	Autres charges de gestion courante	149 610,00 €	124 187,56 €	149 060,00 €
CHAPITRE	66	Charges financières	18 517,09 €	18 516,48 €	17 000,00 €
CHAPITRE	68	Dotations aux provisions semi budgétaires	246,00 €	245,16 €	302,87 €
CHAPITRE	023	Versement à la section d'investissement	93 567,23 €	- €	31 691,07 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement			1 245 213,34 €	879 583,59 €	1 187 653,94 €

Budget primitif 2024

Recettes d'investissement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	954 734,67 €	- €	1 101 102,07 €
CHAPITRE	021	Virement de la section d'exploitation	93 567,23 €	- €	38 691,07 €
CHAPITRE	10	Dotations, fonds divers et réserves	225 000,00 €	259 533,00 €	261 219,00 €
CHAPITRE	13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	- €	970 694,50 €
Total recettes d'investissement			1 283 301,90 €	259 533,00 €	2 371 706,64 €

Budget primitif 2024

		Dépenses d'investissement		BP 2023	CA 2023	Restes à réaliser	Proposition BP 2024	Propo + RAR, soit budget total
Opération	OPFI	Opération financière		94 914,81 €	94 914,81 €	- €	85 900,00 €	85 900,00 €
CHAPITRE	10	Dotations fonds divers et réserves		10 792,22 €	10 792,22 €	- €	- €	- €
CHAPITRE	16	Emprunts et dettes assimilées		84 122,59 €	84 122,59 €	- €	85 900,00 €	85 900,00 €
Opération	10001	Mairie		10 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		10 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
Opération	10002	Cimetière		14 500,00 €	- €	3 000,00 €	4 000,00 €	7 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		14 500,00 €	- €	3 000,00 €	4 000,00 €	7 000,00 €
Opération	10005	Voies et réseaux, démolition, boisement		204 612,08 €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
CHAPITRE	20	Immobilisations incorporelles		20 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		184 612,08 €	- €	- €	90 000,00 €	90 000,00 €
Opération	10007	Salle polyvalente		6 500,00 €	- €	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		6 500,00 €	- €	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
Opération	10008	Eglise		5 000,00 €	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		5 000,00 €	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
CHAPITRE	23	Immobilisations en cours		2 500,00 €	- €	- €	- €	- €
Opération	10012	Villa Marie-Louise		297 790,23 €	- €	- €	195 006,64 €	195 006,64 €
CHAPITRE	20	Immobilisations incorporelles		25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		272 790,23 €	- €	- €	170 006,64 €	170 006,64 €
Opération	12	Bibliothèque, salle de sports, école autres bâtiments		483 777,00 €	17 083,99 €	38 200,00 €	1 821 800,00 €	1 860 000,00 €
CHAPITRE	20	Immobilisations incorporelles		23 000,00 €	4 800,00 €	18 200,00 €	71 800,00 €	90 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		110 000,00 €	9 403,99 €	20 000,00 €	450 000,00 €	470 000,00 €
CHAPITRE	23	Immobilisations en cours		350 777,00 €	2 880,00 €	- €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Opération	14	Eclairage public		59 207,78 €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		59 207,78 €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Opération	16	Local associatif		6 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		6 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opération	21	Maison des enfants		2 000,00 €	- €	- €	2 800,00 €	2 800,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		2 000,00 €	- €	- €	2 800,00 €	2 800,00 €
Opération	24	Cantine et classes		94 000,00 €	1 166,80 €	32 000,00 €	27 500,00 €	59 500,00 €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		94 000,00 €	1 166,80 €	32 000,00 €	27 500,00 €	59 500,00 €
Opération	25	Cyber-centre		5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
CHAPITRE	21	Immobilisations corporelles		5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Opération	10014	Matériel de camping		- €	- €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
		Total dépenses d'investissement		1 283 301,90 €	113 165,60 €	73 200,00 €	2 295 506,64 €	2 371 706,64 €



Madame TIRACHE présente ensuite le budget primitif du budget annexe « Estaminet » :

Estaminet - Budget primitif 2024

Recettes de fonctionnement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	73	Impôts et taxes	6 535,00 €	8 050,00 €	1 515,00 €
CHAPITRE	75	Autres charges de gestion courante	20 306,00 €	18 416,42 €	17 516,72 €
TOTAL Recettes de fonctionnement			26 841,00 €	26 466,42 €	19 031,72 €

Estaminet - Budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	011	Charges à caractère général	26 821,00 €	- €	19 011,72 €
CHAPITRE	65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	- €	20,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement			26 841,00 €	- €	19 031,72 €

Estaminet - Budget primitif 2024

Recettes d'investissement			BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024
CHAPITRE	10	Dotations, fonds divers et réserves	16 361,88 €	16 361,88 €	26 466,42 €
CHAPITRE	16	Emprunts et dettes assimilées	72 040,16 €	- €	45 573,74 €
Total recettes d'investissement			88 402,04 €	16 361,88 €	72 040,16 €

Estaminet - Budget primitif 2024

Dépenses d'investissement			BP 2023	Propo + RAR, soit budget total
Opération	OPFI	Opération financière	88 402,04 €	72 040,16 €
CHAPITRE	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	88 402,04 €	72 040,16 €
Total dépenses d'investissement			88 402,04 €	72 040,16 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.
Monsieur le Maire sollicite le vote de l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, les budgets primitifs 2024 et la fongibilité des crédits à 7,5% sont approuvés à l'unanimité des voix.

Vote des taux d'impôts directs locaux

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, il incombe aux membres du Conseil municipal de déterminer les taux des contributions directes. À la suite de la dernière réforme de la taxe d'habitation, seuls les taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires doivent être fixés. La taxe d'habitation (qui était auparavant applicable à l'ensemble des foyer fiscaux) sera compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (soit 22,26%). Celle-ci doit néanmoins être votée car elle reste applicable aux résidences secondaires, les taux communaux seront également additionnés aux taux départementaux.

Monsieur le Maire propose un maintien des taux actuels, à savoir :

Foncier bâti : 9,33% + 22,26 % = 31,59 % (en 2023, le taux moyen national était de 39,42% et le taux moyen départemental était de 50,97%).

Foncier non-bâti : 38,75% (le taux moyen national 2023 était de 50,82% et le taux moyen départemental de 50,66%).

Taxe d'habitation : 12,20% (le taux moyen national 2023 était de 24,45% et le taux départemental de 30,34%).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le maintien de taux d'impôts directs locaux.

Informations diverses

- Suite à la volonté des communes d'Annequin, Violaines et Auchy-les-Mines de se retirer du SIVOM de l'Artois et à la démission du Président, des élections seront organisées le 16 avril prochain pour élire le nouveau Président et des nouveaux vice-présidents.
- Repas de plus de 60 ans : Il est organisé le 28 avril prochain. Tous les membres du conseil sont conviés à partager ce moment de convivialité avec leur conjoint.
- Colis des plus de 65 ans : Les bénéficiaires ont été invités, via le fil des mois, à exprimer leur choix de colis (uniquement s'il est différent de l'an dernier ou s'il s'agit de nouveaux bénéficiaires). Les coupons réponse étaient attendus pour le 5 avril. Les personnes qui ne se seront pas exprimées se verront attribuer un colis traditionnel.

Monsieur Gilbert MARTINET souhaite prendre la parole. Il indique que le samedi 13 avril est organisée la sortie à Amiens sous le soleil !

Monsieur le Maire indique que plusieurs cambriolages ont eu lieu le week-end précédent et invite la population à la plus grande vigilance.

Monsieur ROYER souligne, suite à l'opération « Cambrin, propre » qu'il serait souhaitable d'implanter davantage de poubelles sur le territoire communal, notamment à proximité de la table de pique-nique située à proximité du marais où se trouvent régulièrement de nombreux déchets.

Plus de question.

La séance est levée à 20H40.

**Le Maire,
Philippe DRUMÉZ**



**La secrétaire de séance,
Isabelle DEVALCKENAERE**

